

DECISION DU MAIRE

n° 2025-04-D-26

Michel BOUVIER – Maire de Saint-Pierre d'Albigny

Objet : Concession d'une case de columbarium au cimetière de Saint-Pierre d'Albigny

Columbarium n°04 Emplacement 24 Concession n° 335

Demandeur : Maria CARDINALE

Le maire de la commune de Saint-Pierre d'Albigny,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 novembre 2021,
Donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat.

DECIDE

Article 1 : D'accorder à compter du **03 avril 2025**, pour une durée de 30 ans, une concession d'une case de columbarium à Madame Maria CARDINALE, demeurant 32 rue de l'Othon – 73250 Saint-Pierre-d'Albigny, pour y fonder une sépulture familiale de :

- Monsieur Valentin CARDINALE et sa famille.

Article 2 : De faire procéder au recouvrement de la somme de 900 € par le Trésorier municipal, correspondant au montant de l'emplacement concédé le 03 avril 2025.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise à Monsieur le Préfet de la Savoie et au Trésorier municipal.

Fait à Saint-Pierre-d'Albigny, le 03 avril 2025

Le Maire,
Michel BOUVIER

